

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'INDRE





" Le mot du Préfet "



J'ai voulu cette année, dans la période de crises que nous traversons, placer le rapport annuel de l'activité des services de l'État sous le signe des initiales « RF » pour montrer haut et fort l'attachement aux valeurs de la République qui nous anime au quotidien.

Les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité nous définissent, nous guident et nous obligent.

Pour répondre au mieux aux enjeux exigeants de notre temps, j'ai veillé, à vos côtés, à ce que l'action des services de l'État dans l'Indre soit en 2016 résolue, juste et efficace au bénéfice des collectivités territoriales, du territoire et de la population indrienne.

Seymour MORSY

PRÉFET DE L'INDRE





SOMMAIRE

	Assurer la sécurité de nos concitoyens	6
	Mieux s'organiser pour répondre aux attentes des usagers des services publics	10
	Soutenir l'emploi et l'économie	15
	Promouvoir le développement durable du territoire	18
	Renforcer la cohésion sociale, les solidarités et l'éducation	24
	Annexes	29





Assurer la sécurité de nos concitoyens

1. Lutter contre la délinquance et le terrorisme :

Quelques données chiffrées

La délinquance générale s'établit à 7 588 faits, soit un ratio de 34/1000 habitants dans le département : elle a diminué par rapport à 2015 (8 013 faits constatés). Plus précisément : baisse de -4 % de la délinquance (-3 % pour la zone police et -4,61 % pour la zone gendarmerie). Cette baisse, légère pour les cambriolages, a été plus significative pour les atteintes aux biens (-5,2% au total, soit -13,5 % pour la zone police et +0,9 % pour la zone gendarmerie), les vols avec violence (-50%) et les destructions de véhicules privés (-30%).

Pour autant, les escroqueries et infractions économiques et financières ont augmenté de 17 %, phénomène observé aussi bien en zone urbaine (32,3%) que rurale (11,4%).

Mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence

Les forces de l'ordre ont mis en place les mesures de sécurité contribuant, en lien avec les autorités locales, à la prévention du risque terroriste, grâce à des échanges systématiques entre les organisateurs et les services de sécurité et une surveillance particulière des événements festifs et symboliques comme le festival DARC (danse et concerts) en août à Châteauroux, la foire de Rosnay, la messe télévisée du Blanc du 15/08/2016, la fête de Chaillac.

Renforcement des dispositifs de prévention

Parallèlement à cette présence accrue dans tous les lieux concentrant le public, les services de renseignements ont continué à porter une attention particulière au suivi des personnes radicalisées ou susceptibles de l'être et proposé des actions de sensibilisation afin de savoir les repérer.

Ce travail de professionnalisation du renseignement, et la mise en œuvre du repérage, du suivi et des actions de prévention des phénomènes de radicalisation s'est naturellement aussi développé en milieu carcéral.

Développer la culture de la sécurité

La menace terroriste a rendu nécessaire le développement d'une « culture » de la sécurité chez tous nos concitoyens. Des actions de sensibilisation du public aux premiers secours ont été organisées en février 2016, à travers tout le département : au total 925 personnes se sont formées au travers de 55 sessions.

Les écoles et les établissements d'enseignement se sont préparés à affronter et gérer tous les risques prévisibles, de la manière la mieux appropriée, en élaborant chacun un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Dans ce cadre, un exercice annuel spécifique, « attentat intrusion » avant les vacances de la Toussaint a permis de tester et de valider le dispositif, dans les 215 écoles élémentaires, les 27 collèges et 11 lycées publics et dans les 15 établissements d'enseignement privés du département.

Lutte anti-terroriste

Chiffres clés de la prévention

- 123 283 € alloués au titre du FIPD pour la sécurisation des établissements scolaires

- Un exercice attentat/intrusion effectué dans tous les établissements scolaires avant la Toussaint 2016





Congrès national de la protection civile - 9, 10 et 11 septembre 2016 - Châteauroux

2. Prévenir les risques naturels, technologiques et gérer les crises

Préparer la gestion des crises.

La multiplication des alertes météorologiques et des risques technologiques et sanitaires potentiels conduisent les services de l'État à s'organiser pour intervenir en toutes circonstances. Ce travail de préparation à la gestion de crise passe par la réalisation de plan de secours (révision de la partie générale du plan ORSEC et de sa partie hébergement). 4 exercices de sécurité civile ont été réalisés en 2016 : NOVI (nombreuses victimes) à Ingrandes, 2 « alertes attentat » dans des établissements scolaires et 1 exercice cadre « attaque terroriste » à l'aéroport de Châteauroux.

Gérer les crises

Les fortes pluies de fin mai et début juin ont entraîné des crues majeures de très nombreux affluents de l'Indre. Des crues centennales ont été constatées et ont nécessité la mobilisation de nombreux services de l'État, comme la DREAL Centre-Val de Loire et la DDT, aux côtés des collectivités pour gérer la crise. Les ouvrages de protection tels que les digues ont dû être surveillés. Au total, 185 dossiers de demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été instruits et des aides financières accordées à 186 personnes sur 16 communes.

Chiffres clés de la sécurité civile

- 243 visites d'ERP
- 52 571€ alloués aux collectivités locales pour les inondations
- suivi du site AXEREAAL (classé SEVESO) : réunion de la commission de suivi de site
- 19 sirènes du nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP) installées.



3. Renforcer la sécurité routière :

Quelques données chiffrées

En 2016, le nombre d'accidents (199) est parmi les plus bas enregistrés depuis 2013, comme le nombre de blessés (242), mais le nombre de tués (18) a augmenté de 5 par rapport à 2015.

La politique de sécurité routière dans l'Indre

- Répression : 1126 permis ont été suspendus en 2016, dont 46 % pour infractions à la vitesse, 38 % pour alcoolémie et 16 % pour stupéfiants. Le parc de 22 radars/contrôle de vitesse est resté stable, et 12 dispositifs ont été activés en double sens. Les forces de l'ordre ont procédé à 16 126 contrôles durant l'année.

- Prévention : 10 radars pédagogiques sont positionnés au droit des zones de vigilance accrue. Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) animé par la coordination Sécurité routière de l'État, sous l'autorité de la sous-préfète d'Issoudun et de La Châtre décline des actions de prévention avec 12 intervenants départementaux de Sécurité routière bénévoles. Ces actions de prévention ciblent les jeunes, les 2 roues motorisées, les actifs et les seniors, pour les sensibiliser aux risques induits par la vitesse, l'alcool et les stupéfiants.

4. Assurer la sécurité des activités de loisirs

Sport (établissements d'activité physique et sportive, épreuves sportives, formations)

43 établissements d'activités physiques et sportives (APS) ont été contrôlés afin d'assurer la protection des pratiquants. Il s'agit essentiellement de lieux de baignade, de centres équestres et de salles de gymnastique. L'Etat a également organisé 2 sessions d'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.



5. Rester vigilant en matière de sécurité sanitaire

Garantir la qualité de l'eau

Le réseau public de distribution d'eau potable fait l'objet d'une surveillance complète par les services de l'ARS, sur les aspects microbiologique, physico-chimique, chimique, micro-polluants, minéraux et organiques.

Le département de l'Indre figure en bonne place du palmarès relatif à l'instauration des périmètres de protection de captage car 86 % des procédures ont abouti pour 87 % de la population. Les services de l'ARS travaillent en collaboration avec les collectivités en matière de protection des ouvrages, d'abandon d'installations (80 captages) non protégeables ou de mauvaise qualité, de mise en œuvre de mesures de prévention ...

Assurer la protection des personnes vulnérables face à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Par arrêté préfectoral du 22/07/2016, suite à une concertation avec la profession agricole, les épandages de produits phytopharmaceutiques ont été interdits à proximité immédiate des lieux recevant des personnes vulnérables (crèches, hôpitaux, maisons de retraite, etc.). Les distances d'interdiction d'épandage dépendent du type de produits utilisés et des actions correctives mises en place par les exploitants agricoles. De la même façon, une discussion s'est engagée au cours de l'année avec la profession au sujet des zones de non traitement (ZNT).

Chiffres clés

- 554 contrôles (hors inspection permanente en abattoirs) ont donné lieu à :

132 avertissements, procès verbaux ou mesures de police administratives ;

- 2951 analyses de produits (microbiologiques, chimiques, parasitaires, prions, résistance, innocuité ...).

6. Garantir la protection des consommateurs

Contrôler les produits

Dans le cadre de la sécurité des produits et des services, les agents de l'État exercent des contrôles à tous les niveaux (production, importation et distribution) et dans des secteurs d'activité très variés (produits alimentaires, non alimentaires et prestations de services).

Favoriser les circuits courts et de proximité

Afin de développer l'approvisionnement local pour la restauration collective, les services de l'Etat ont accompagné en 2016 la mise en place du projet mené par le PNR Brenne, le Pays Castelroussin, la Chambre d'agriculture et le Centre d'initiatives pour Valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM). L'Etat a diffusé auprès des établissements de restauration collective (dont les établissements scolaires), les nouvelles règles relatives à la commande publique (seuil de formalisme relevé à 25 000 €, facilitant les achats pour les petites structures). Par ailleurs, ces acteurs ont été réunis afin de partager une vision commune sur les perspectives du projet lors des 5 prochaines années et les engagements financiers de chaque partie.

7. Veiller à la santé animale et à la protection animale

L'État contrôle les conditions de détention et d'identification des animaux domestiques et certifie la sécurité sanitaire des animaux pour l'exportation.

Les 3 abattoirs d'animaux de boucherie du département de l'Indre ont été contrôlés en 2016, sans qu'aucun acte de cruauté ne soit relevé. Au-delà des inspections et audits ponctuels (16 en 2016), le travail quotidien des inspecteurs sur site qui veillent au respect des bonnes pratiques en la matière doit être souligné. De plus, les professionnels ont été conseillés pour l'adoption d'installations et de fonctionnements mieux adaptés et pérennes.

Bien qu'il soit traversé par des couloirs de migration d'oiseaux sauvages, le département n'a pas eu à déplorer de foyer d'influenza aviaire en 2016 : l'engagement des agents de l'Etat pour faire appliquer des mesures de protection très strictes, et l'engagement des professionnels pour les respecter, ont permis de maintenir l'activité du marché de Saint Aouët et de 8 éleveurs de gibiers. Cependant, au 31 mai 2017, un foyer vient d'être détecté dans le département.





Mieux s'organiser pour répondre aux attentes des usagers des services publics :

1. Rassembler les collectivités

2016 aura été l'année des réorganisations dans les relations avec les collectivités locales (en application de la loi NOTRe) et avec le public (plan préfectures nouvelle génération)

Trois communes nouvelles ont été créées dans l'Indre le 1^{er} janvier 2016 :

- Levroux, regroupant les communes de Levroux et St-Martin-de-Lamps,
- Val-Fouzon, regroupant les communes de Parpeçay, Sainte-Cécile et Varennes-sur-Fouzon,
- Saint-Maur, regroupant les communes de Saint-Maur et Villers-les-Ormes.

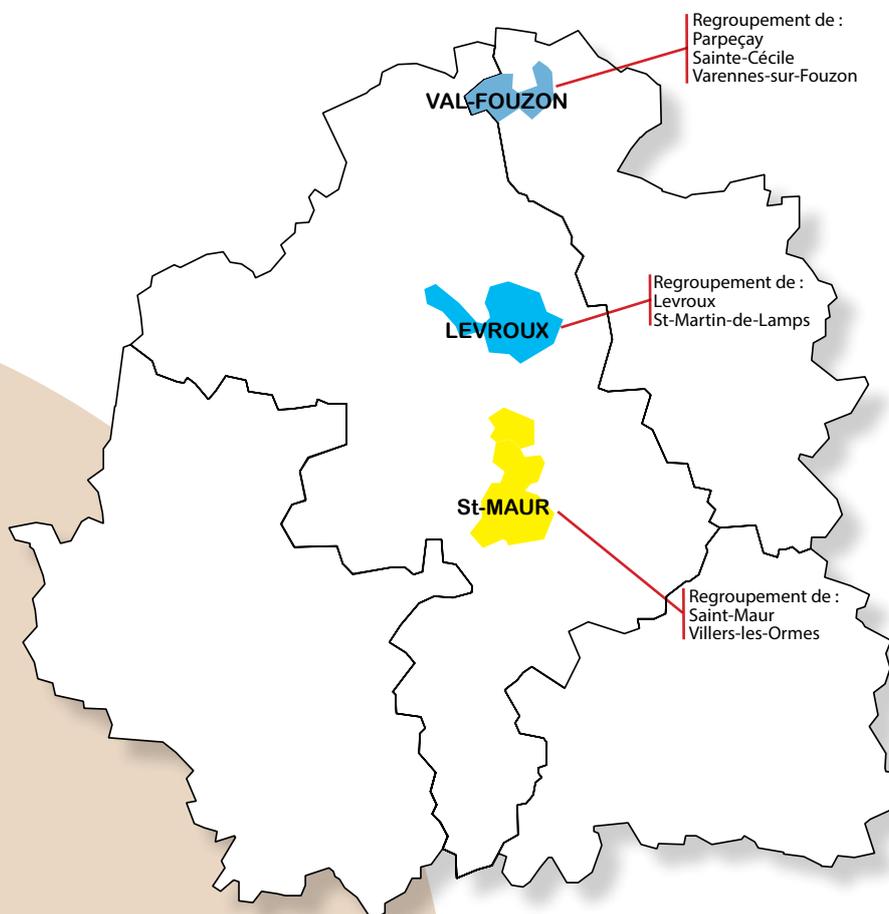
Quatre communautés de communes ont fusionné durant l'année 2016.

Mise en œuvre de 2 procédures de fusion inscrites au schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) :

- la fusion de la Communauté de communes du Pays d'Eguzon-Val de Creuse avec la Communauté de communes du Pays d'Argenton-sur-Creuse,
- et la fusion de la Communauté de communes de Champagne berrichonne avec la Communauté de communes du canton de Vatan.

Le nombre de communautés de communes est donc passé de 17 à 15.

Le département de l'Indre a participé au mouvement d'intégration communautaire renforcé par la Loi NOTRe.



Délimitations des Arrondissements et des Intercommunalités

1^{er} janvier 2017



- CA «CHATEAUROUX METROPOLE»
- CC CHABRIS - PAYS DE BAZELLE
- CC du PAYS D'ISSOUDUN
- CC VAL DE L'INDRE - BRENNIE
- CC BRENNIE - VAL DE CREUSE
- CC ECUEILLE - VALENCAY
- CC MARCHE OCCITANE - VAL D'ANGLIN
- CC de la REGION DE LEVROUX
- CC COEUR DE BRENNIE

■ Communes concernées par la modification des limites territoriales des arrondissements (10 communes)

- CC de La CHATRE - Ste SEVERE
- CC VATAN - CHAMPAGNE BERRICHONNE
- CC d'EGUZON - ARGENTON - Vallée de la Creuse
- CC de la MARCHE BERRICHONNE
- CC du VAL DE BOUZANNE
- CC du CHATILLONNAIS EN BERRY
- 7 516 habitants Nombre d'habitants par EPCI (population totale 2016)
- Limite d'arrondissement



2. Réunir les services de l'État

Attribution de financements pour la mise en œuvre de la mutualisation

Afin de diminuer ses dépenses de fonctionnement aux fins de participer au redressement des finances publiques, l'État a élaboré en 2016, un projet de regroupement de plusieurs services de l'État sur le site de la cité administrative Bertrand et obtenu un financement de 217 316 € pour mener les travaux. Ceux-ci seront réalisés en 2017.

3. Regrouper les services au public afin de mieux mailler le territoire départemental

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public

En application de l'article 98 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'élaboration du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public dans l'Indre a été engagée conjointement par l'État et le Conseil départemental, en concertation avec les opérateurs en charge d'une mission de service public, dans l'optique de finaliser le schéma en fin d'année 2017.

Maisons de services au public (MSAP)

- 11 MSAP, ouvertes pour la plupart en 2016. Elles associent les collectivités territoriales et les grands opérateurs publics dont les principaux sont : La Poste, Pôle Emploi, la CARSAT, la CAF, la MSA, la CPAM, ERDF, la DDFIP.

Sur les 11 MSAP, 2 sont portées par des communautés de communes et 9 par le groupe La Poste.

Inauguration de la maison de service au public Sainte Sève sur Indre – Juin 2016



Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

• 11 MSP sont en service : Argenton-sur-Creuse, Azay-le-Ferron, Châtillon-sur-Indre, Clion-sur-Indre, Ecueillé, La Châtre, Mézières en Brenne, Pellevoisin, Saint Maur, Velles et Villedieu-sur-Indre, tandis que 2 projets sont très avancés, celui du Blanc et celui de Luant. D'autres sont en réflexion.

• le pôle de santé principal de Valençay est sur le point d'être finalisé, 4 de ses 5 pôles secondaires sont d'ores et déjà en service, le dernier ayant ouvert en 2016 étant Chabris.

Ce dispositif des MSP vient en complément des 6 contrats locaux de santé (CLS) signés dans le département qui ont pour objectif principal la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le département de l'Indre sera pratiquement couvert dans son intégralité par des CLS fin 2018 (96 % des communes représentant 95 % de la population).

Mise en place du Plan Préfectures Nouvelles Générations : de nouveaux modes de relations entre la préfecture et les usagers et une collaboration plus soutenue avec les collectivités locales.

2016 aura été l'année de la préparation d'une réforme inédite pour les préfectures : la mise en œuvre du Plan « Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG).

Cette réforme a un double objectif :

- évoluer vers la dématérialisation de la demande de titres : cartes grises, permis de conduire, passeport et carte nationale d'identité (CNI) ;

Les usagers peuvent désormais faire une pré-demande en ligne de leur CNI depuis leur domicile, ou dans les communes équipées d'un espace numérique, tout en procédant parallèlement à la prise des empreintes digitales dans les 13 communes du département équipées d'un dispositif de recueil (cf carte p. 14).

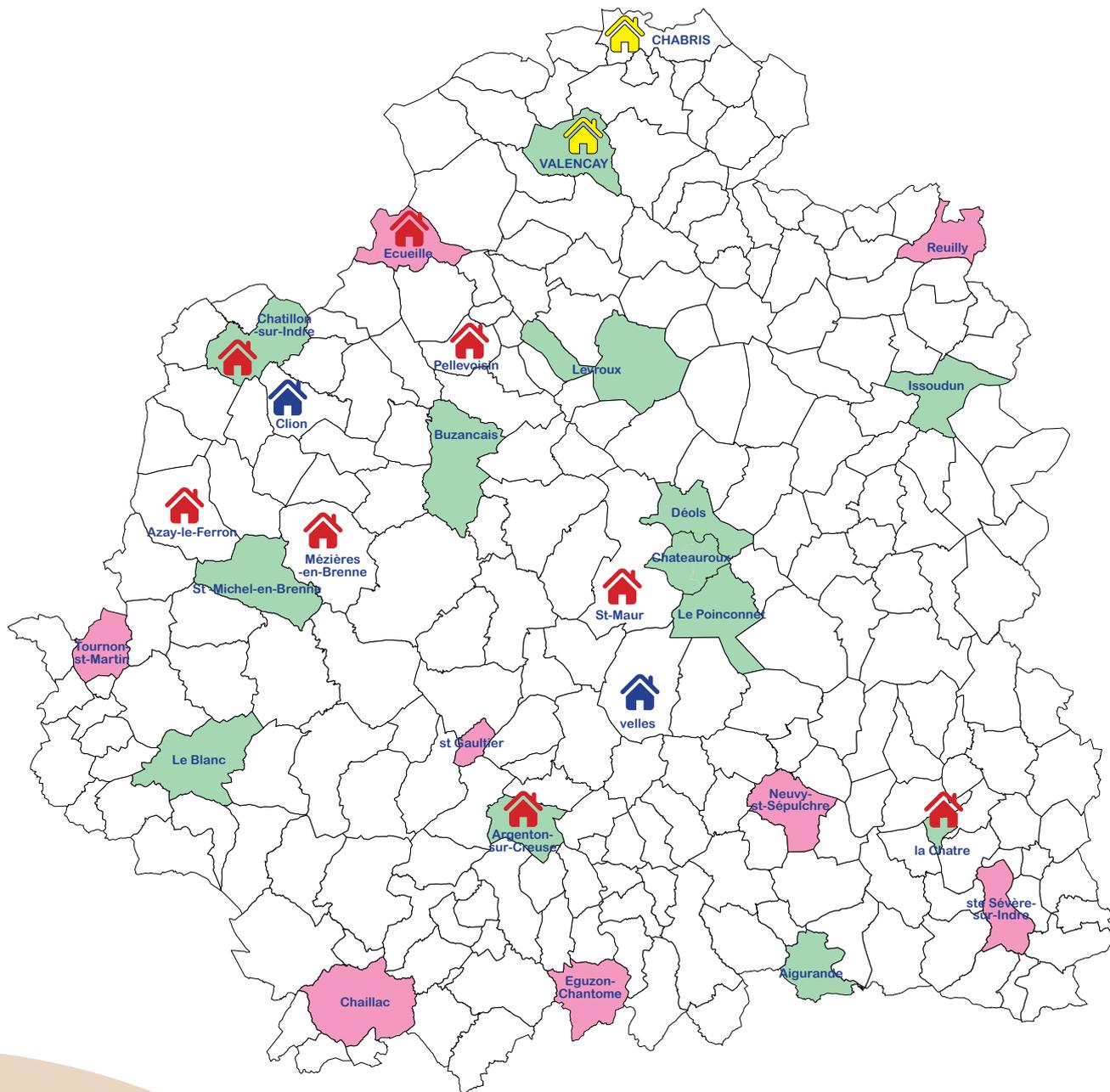
- et renforcer les missions prioritaires des préfectures telles que notamment le conseil aux collectivités et l'aide au montage de projets.

Le développement des démarches en ligne :

- pré-demande de passeport, CNI,
- Cartes grises, permis de conduire
- Télédéclaration de l'impôt sur le revenu
- Paiement des amendes en ligne
- Saisine par Voie Electronique
- TELEPAC = télédéclaration des demandes d'aides au titre de la PAC
- mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Télédéclaration des associations
- Inscription en ligne des demandeurs d'emplois
- CV et rendez-vous en ligne, consultation des offres d'emplois



Salon des services publics en ligne - novembre 2016



 Dispositif de recueil des demandes de CNI et passeport

 Maison de Service au Public (MSAP)

Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

 Programmée

 Ouverte (CPER)

 Ouverte





Soutenir l'emploi et l'économie

L'action de l'État s'organise autour de 2 axes : le soutien à l'emploi, le soutien aux entreprises et à l'activité.

1. Etre au plus près des personnes touchées par le chômage

Chiffres clé du chômage au 31/12/2016

9,8 % équivalent au taux national dont :

- 47,5 % de femmes (taux inférieur au régional : 48,4 %)
- 15,8 % de jeunes (taux légèrement supérieur au régional : 15 %)
- 29,4 % de seniors (taux supérieur au régional : 27,7 %)

L'emploi des jeunes est un objectif majeur pour les services de l'Etat

Public particulièrement fragile en termes d'insertion, les jeunes font l'objet de mesures spécifiques, notamment pour ceux qui sont issus des quartiers politique de la ville (QPV). Le financement par l'Etat des structures jeunes en 2016 a atteint sur le département la somme de **1 174 614 €**.

Pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion, 139 nouveaux Contrats d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) et 31 renouvellements ont été conclus. Les missions locales de l'Indre ont géré **54 403 €** au titre de l'allocation destinée aux jeunes de 18 à 25 ans qui ont signé un CIVIS,

et qui ne perçoivent pas d'autres ressources.

Principalement créés dans le secteur non marchand pour des activités ayant une utilité sociale reconnue, 451 emplois d'avenir ont été conclus représentant pour l'État un engagement financier de **6 537 406 €**.

309 jeunes ni en emploi, ni en études ni en formation, sont entrés dans le dispositif de la garantie jeunes, financée par l'État (**504 000 €**).

Tous ces dispositifs ont prouvé leur efficacité en améliorant la situation des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, de façon notable : baisse importante de - 9% en catégorie A (contre - 3,6 % en 2015).

Le service civique

Nouveau cadre d'engagement dans une structure associative, un service de l'État, une collectivité locale ou un établissement public, le service civique permet aux jeunes de prendre confiance en eux, d'acquérir des expériences et mûrir leur projet professionnel. En 2016, un total de 217 contrats ont été agréés en local et national.



Point presse organisé à l'occasion de l'anniversaire du service civique - 10 mars 2016



Le public demandeur d'emploi adulte

A bénéficié aussi de dispositifs adaptés, pour favoriser son retour à l'emploi.

956 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) signés pour un montant de 5 550 897 €.

198 contrats initiative emplois (CIE) signés pour un montant de 852 149 €.

Parcours proposés par les structures de l'insertion par l'activité économique : le département dispose d'un maillage étroit et diversifié de son réseau de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) représentant un total de 21 conventionnements pour 1317 personnes placées dans une structure d'insertion dont 507 relevant d'ateliers et de chantiers d'insertion.

Le secteur génère ainsi environ 300 ETP pour les salariés en insertion et 80 ETP de salariés permanents.

L'insertion par l'activité économique est un tremplin vers l'emploi fortement soutenu par l'État.

Les seniors

En 2016, ils ont pu bénéficier du dispositif « *parcours clé seniors* », financé par l'État à hauteur de 20 000 €, en lien avec Pôle Emploi. Ce dispositif d'insertion professionnelle des seniors montre un taux de retour vers l'emploi de 50 % alors que 80 % du public comptabilise plus d'un an d'inscription comme demandeurs d'emploi.

La courbe du chômage des seniors en catégorie A (demandeurs d'emplois de plus de 50 ans) ralentit nettement sa progression (2,6 % fin 2016), après la hausse constante des cinq dernières années (9,6 % en 2015 et 9,4 % en 2014). En catégorie ABC, on note une très légère augmentation de 0,7 % en 1 an, alors qu'elle atteignait 7 % fin 2015.

2. Soutenir les entreprises et l'activité économique

L'État accompagne les entreprises soit dans leurs stratégies de développement, soit dans le cadre de restructuration ou réorganisation.

Le développement industriel

Dans le cadre de ses missions de développement économique, l'Unité départementale de la DIRECCTE accompagne les entreprises de l'Indre, lesquelles lors de visites et d'entretiens approfondis, peuvent exposer leurs problématiques et leurs projets de développement.

Elles sont alors orientées vers l'interlocuteur et le dispositif adapté pour l'accompagnement au montage des dossiers, dans le cas notamment de projets réalisés en partenariat.

L'UD DIRECCTE est aussi relais d'information au sein du territoire, vers le Référent Unique Investissement (DIRECCTE) ou le Commissaire au Redressement Productif (Préfecture de région) et le Conseiller diplomatique, placé auprès du Préfet de région, pour toutes les questions d'accompagnement au développement à l'international.



Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE contribue à redonner aux entreprises des marges de manœuvres pour investir, prospecter de nouveaux marchés, favoriser la recherche et l'innovation, recruter, grâce à une baisse du coût du travail.

Cet allègement est accordé sous la forme d'un crédit d'impôt imputable sur le revenu ou les bénéfices aux entreprises employant des salariés, relevant d'un régime réel d'imposition sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés), quels que soient leur forme et leur secteur d'activité, calculé sur la masse salariale (6 % des salaires, plafonnés à 2,5 SMIC).

En 2016, pas moins de 1 716 entreprises du département ont bénéficié d'une atténuation de leur imposition sur les bénéfices soit par une restitution de leur impôt, soit par une imputation de l'impôt dû pour un montant de **18 492 424 €**. Par ailleurs, 2 169 entreprises ont bénéficié d'une atténuation de leur imposition sur le revenu pour un montant de **3 837 642 €**.

Par ailleurs, le bénéfice par anticipation de cette mesure (préfinancement du crédit) a été consenti à 36 entreprises pour **2 424 355 €**.

L'implication de l'État dans le cadre des difficultés d'entreprises et des restructurations

En 2016, 363 licenciements ont hélas eu lieu concernant 148 entreprises. Parmi celles-ci, 67 ont fait l'objet d'un règlement ou d'une liquidation judiciaire, ce qui représente la majorité des licenciements (220).

Afin de détecter au plus tôt les situations à risques, la DIRECCTE a mis en place des outils de suivi.

L'activité partielle est un dispositif destiné à préserver l'emploi des salariés lorsque l'entreprise rencontre des difficultés momentanées. Signe positif, le recours à l'activité partielle a diminué de 36% entre 2016 et 2015. 55 053 heures ont été indemnisées à ce titre pour difficultés économiques pour 109 entreprises (coût : 426 110 €).

En 2016, un plan de sauvegarde de l'Emploi (PSE) pour une entreprise en situation de redressement judiciaire a abouti à 19 licenciements.

Par ailleurs, l'UD DIRECCTE a participé aux commissions de suivi des 6 PSE ouverts en 2015.

Une convention de revitalisation a été signée le 21/12/2015, après plusieurs mois de négociations. Elle a pour objectif de contribuer à recréer 283 emplois.



4

Promouvoir le développement durable du territoire :

Les caractéristiques naturelles et rurales du département impliquent de soutenir l'agriculture, aménager le territoire tout en protégeant et restaurant les milieux naturels et en préservant le patrimoine.



Visite de la ferme de l'hirondelle à Merigny - Novembre 2016

1. Soutenir l'agriculture

La crise agricole de 2016 a nécessité une forte mobilisation, tant au niveau régional que départemental. Afin d'aider les entreprises agricoles si durement touchées par la crise des cours et les épisodes climatiques exceptionnels de 2016, plusieurs plans de soutien à l'agriculture ont été mis en place.

Ce qui a été fait au niveau départemental

A la suite des intempéries qui ont touché le département de l'Indre du 28 mai au 6 juin 2016, une procédure de reconnaissance au titre des calamités agricoles, tant pour les pertes de fonds que pour les pertes de récolte a été engagée. Une mission d'enquête s'est rendue sur un échantillon d'exploitations concernées avant envoi des dossiers de demandes de reconnaissance au ministère. L'indemnisation des pertes de fonds suite aux excès d'eau 2016 a concerné 30 exploitations pour un montant de 57 000 €.

Une procédure similaire a été déclenchée en octobre 2016, suite à la sécheresse exceptionnelle de juillet à septembre et la reconnaissance pour les pertes de récolte a alors eu lieu en février 2017.

L'indemnisation des pertes de récolte dues aux excès d'eau et à la sécheresse 2016 sera conduite au 1^{er} semestre 2017.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de soutien à l'élevage « volet A », l'État a pris en charge les intérêts d'emprunt de 537 éleveurs en 2016, pour un montant de 1,4 M€. Le plan de soutien a été étendu en 2016, permettant la prise en charge des frais bancaires suite à des restructurations, pour les éleveurs, les céréaliers et les producteurs de fruits et de légumes. Fin 2016, 44 exploitations ont exprimé une demande. Le paiement des premiers dossiers a eu lieu début 2017.

Les démarches régionales

- Dans le cadre de la révision du zonage des Zones défavorisées simples (ZDS), la DDT a participé, en collaboration avec la DRAAF, à l'élaboration des critères de « contraintes spécifiques » permettant de conserver un maximum de communes en ZDS. Ce travail commun a permis de retenir la quasi-totalité des communes dans le zonage.
- Mise en oeuvre des aides du FEADER. En 2016, la DDT a traité, pour le compte du Conseil régional, 83 dossiers de demandes de subvention ; 38 dossiers ont été retenus, pour un montant de 1.37M€ de subventions.

Les perspectives à bâtir

- Développement de la valeur ajoutée par la création d'une indication géographique protégée (IGP), pour la viande bovine de Brenne.
- Développement des réserves d'eau à usage d'irrigation : la DDT a réalisé une étude en 2016 (publiée début 2017) sur la réalisation des réserves d'eau à usage agricole.





2. Protéger et restaurer les milieux naturels

Cet objectif passe par des actions spécifiques telles que :

Inauguration de l'observatoire des cistudes
Brenne - juin 2016

Le rétablissement de la continuité écologique

La mise en œuvre des contrats territoriaux milieux aquatiques destinés à atteindre le bon état écologique se poursuit pour les bassins de la Claise et de l'Indre, le contrat du bassin du Fouzon ayant été finalisé début 2017.

Pour la Creuse, identifiée comme axe majeur pour la continuité écologique dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), une stratégie commune aux départements de l'Indre et de l'Indre-et-Loire, a été définie par les services de l'État dans la perspective d'un objectif global d'amélioration de la continuité, prenant en considération l'ensemble des enjeux écologiques, patrimoniaux, énergétiques.

La chasse et la faune sauvage (gestion/dégâts des gibiers)

La régulation des populations de sangliers : 72 territoires de chasse à enjeux ont été identifiés pour engager des actions de chasse avec transmission des bilans de chasse, voire quotas imposés.

L'entretien des forêts

Le département compte une superficie boisée d'environ 118 000 ha, (88% de forêts privées et 12% appartenant au domaine public). Le suivi des documents de gestion durable des forêts privées a entraîné le contrôle de 51 plans simples de gestion (PSG) par le Centre Régional de la Propriété Forestière, dont 6 plans contrôlés par l'État et l'instruction de 6 demandes de coupes administratives.

La biodiversité

L'Indre dispose d'un environnement d'une grande diversité patrimoniale classée. Pour les sites concernés, l'enjeu est désormais de mettre en place des actions contractuelles de restauration des milieux naturels aidés financièrement et de s'assurer que les activités qui s'y déroulent ne remettent pas en cause leur intégrité (marais de Jean Varenne, PNRB).

La transition énergétique

Le département de l'Indre est engagé dans la politique publique de transition énergétique. L'État, tout en veillant à une préservation du patrimoine bâti et naturel, accompagne toutes les initiatives qui vont dans ce sens (développement des énergies renouvelables, clubs écoconstruction, plateformes de transition énergétique, permettant de rapprocher les collectivités, les artisans et les usagers).

Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) :

détermine les enjeux pour l'Indre à travers la mise en œuvre du SDAGE (2016-2021) Loire-Bretagne. Par exemple :

- Elaboration d'un référentiel des cours d'eau (cartographie et guide d'entretien)
- Stratégie relative à l'axe Creuse
- Coordination de la mise en œuvre des contrôles entre services de l'État

Participent à cette mission la DDT, la DDCSPP, la DREAL, l'ONEMA, l'ONCFS.



. Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

En 2016, quatre collectivités (le Parc Naturel Régional de la Brenne, la communauté de communes d'Ecueillé Valençay, la communauté de communes Châteauroux Métropole et la communauté de communes du pays d'Issoudun) représentant 40 communes, ont signé une convention financière pour un montant total de 1,8 M€. Des engagements complémentaires ont pu être obtenus début 2017 pour un montant de 2,9 M€.

. La rénovation énergétique des habitations

La délégation locale de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) a instruit 295 dossiers en faveur de la rénovation énergétique. Le montant total de travaux générés s'élève à plus de 4,5 millions d'euros pour près de 2,4 millions d'euros d'aides publiques distribuées.

. Les dossiers éoliens et photovoltaïques

A ce jour, 62 aérogénérateurs (145 MW) sont en service dans le département. En 2016, 4 éoliennes (10 MW) sont entrées en service et 3 parcs d'une capacité totale de 71 MW ont été autorisés. A ce jour, la puissance totale des projets raccordés et autorisés représentent environ 65 % de l'objectif de 509 MW à atteindre d'ici 2020.

L'énergie solaire progresse également : les projets photovoltaïques au sol et sur toiture représentent une capacité totale installée de 63 MW, soit une augmentation de plus de 70 % par rapport aux années précédentes. 3 projets de centrales photovoltaïques au sol d'une capacité totale de 20 MW ont été autorisés en 2016.

Étang du Parc Naturel Régional de la Brenne





3. Aménager le territoire

Les dotations et subventions en faveur des collectivités territoriales (tableau en annexe 2)

En 2016, si le montant global des **dotations de fonctionnement** de l'État aux collectivités territoriales de l'Indre et à leurs groupements a diminué (184 191 965 €), les subventions d'investissement ont, en revanche, été renforcées pour relancer notre économie et aménager les territoires.

La **dotation d'équipement des territoires ruraux** (DETR) a augmenté entre 2014 et 2016 de 38,15 %.

Evolution DETR 2014 - 2016 en €		
2014	2015	2016
5 172 194,00 €	7 185 668,00 €	7 145 141,00 €

Par ailleurs la loi de finance 2016 a créé le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

Ce fonds d'un montant de 4 018 856 € a été réparti entre les collectivités (communes et intercommunalités à fiscalité propre) afin de financer des projets destinés à l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité des territoires, à l'aménagement des centres bourgs ou pour des opérations en faveur de la transition énergétique ou de mise aux normes des bâtiments publics.

L'effet levier de ces fonds s'est révélé efficace : 11 millions d'euros d'aides attribués ont généré près de 42,5 millions d'euros d'investissement public local au bénéfice du territoire de l'Indre.

De plus, en 2016, près d'un million d'euros ont été mobilisés, au profit des collectivités, au titre du FNADT dans le cadre du volet territorial du CPER et au titre des subventions pour travaux divers d'intérêt local, pour accompagner leurs projets d'investissement.



Appuyer le développement des territoires

- Par l'urbanisation

L'État s'emploie à promouvoir les démarches stratégiques de planification, et de structuration des territoires. Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) permettent aux collectivités de mettre en œuvre des projets de territoire à des échelles pertinentes. Sept EPCI se sont engagés dans ces démarches de planification.

Par ailleurs, au titre de la politique de la ville, Châteauroux Métropole et la ville d'Issoudun sont concernés par le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU). Trois quartiers, où vivent 8 000 habitants, sont prioritaires dans la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole : St-Jean/St-Jacques, Beaulieu et Vaugirard. Un quartier à Issoudun est devenu prioritaire (Nation/Bernardines), qui compte 1 600 habitants.

Le Protocole de Préfiguration des Projets de Renouvellement Urbain, qui concerne les quartiers St-Jean/St-Jacques et Beaulieu, a été signé le 20 mai 2016 pour Châteauroux Métropole. 100 M€ vont financer des actions de rénovation urbaine avec un soutien de l'ANRU de 24 M€. Le protocole concernant Issoudun est à venir.

- Par le soutien à la ruralité

Le soutien au développement s'est concrétisé aussi en 2016 par le lancement des contrats de ruralité et la mise en œuvre des mesures décidées en comités interministériels aux ruralités (CIR).

Lors des CIR qui se sont tenus en 2015 et 2016, le Gouvernement a adopté plus de cent mesures en faveur de la ruralité.

Dans le prolongement de ces réunions nationales, le comité départemental de suivi des mesures CIR a été installé dans l'Indre le 14 octobre 2016. Le nouveau dispositif du contrat de ruralité a été présenté aux élus. Ce contrat, signé entre l'État et les intercommunalités à fiscalité propre ainsi que par les partenaires financiers (Département et Région notamment), coordonne les moyens techniques, humains et financiers pour accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire autour de 6 politiques publiques : la santé, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité du territoire, les mobilités, la transition écologique et la cohésion sociale.

4 mesures phares du Comité Interministériel au Ruralité (CIR) dans le département

- Faciliter l'accès aux services de santé par la signature de 6 contrats locaux de santé (CLS Châteauroux, Pays d'Issoudun et Champagne Berrichonne et PNR Brenne, Pays de Valençay, pays de La Châtre en Berry et Pays Val de Creuse-Val d'Anglin)

- Faciliter l'accès aux services publics : 5 facteurs guichetiers installés à Neuvy-Pailloux, Velles, Vendoeuvres, Cluis, Badecon-le Pin.

- Egalité d'accès à l'Éducation en milieu rural : 100 % des communes concernées ont un Projet Éducatif Territorial validé, ce qui facilite le développement des activités périscolaires.

- Faciliter la mobilité en installant une borne de recharge électrique tous les 50 km : 13 bornes installées, 80 le seront en août 2017.



Rue de Bourgogne, dans le quartier Beaulieu



Améliorer les infrastructures routières et ferroviaires

Infrastructures routières : l'État a affecté 5M € au doublement de la rocade Est, RD 920, de Châteauroux Métropole, pour accompagner le projet de développement de la zone d'Ozans.

Par ailleurs, l'État a financé au titre du CPER 2015-2020 la totalité des investissements (soit 8 M €) pour la mise en sécurité d'un créneau de dépassement entre Issoudun et Charost sur la RN 151.

Autoroute A20 : La révision du schéma directeur de signalisation d'animation de l'autoroute A20 sur les départements du Cher et de l'Indre a été engagée en 2016 suite au démontage des panneaux de signalisation. Véritables vecteurs de promotion touristique du département, l'État a souhaité s'engager sur le principe du maintien des supports en lieu et place, soit sur la section concernée, 36 panneaux pour les informations concernant l'Indre. Piloté par le Préfet de l'Indre, un important travail de concertation a pu être mené avec les collectivités concernées afin de définir les thèmes et sites à promouvoir - sur la base d'un équilibre entre éléments culturels, sites remarquables, et éléments du terroir.

Infrastructures ferroviaires : Ligne Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT) : les travaux de modernisation de cette ligne se poursuivent par la suppression ou la sécurisation de 8 passages à niveaux sur les secteurs de Sainte-Lizaigne, Issoudun et Montierchaume. Ces travaux améliorent non seulement la sécurité aux abords des passages, mais permet surtout d'assurer une meilleure régularité et une meilleure ponctualité de la ligne.



4. Connaître, faire connaître et préserver le patrimoine

L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Indre (UDAP) au travers de ses missions de conseil, de conservation et de contrôle instruit les demandes d'autorisations de travaux relatives au code de l'urbanisme, des espaces protégés, les sites protégés au titre du Code de l'Environnement (44 sites) et les sites patrimoniaux remarquables (2 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager -ZPPAUP- et une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine AVAP).

Sur l'année 2016, l'État a subventionné à hauteur de 632 380€ l'entretien et la restauration des monuments historiques du département de l'Indre.





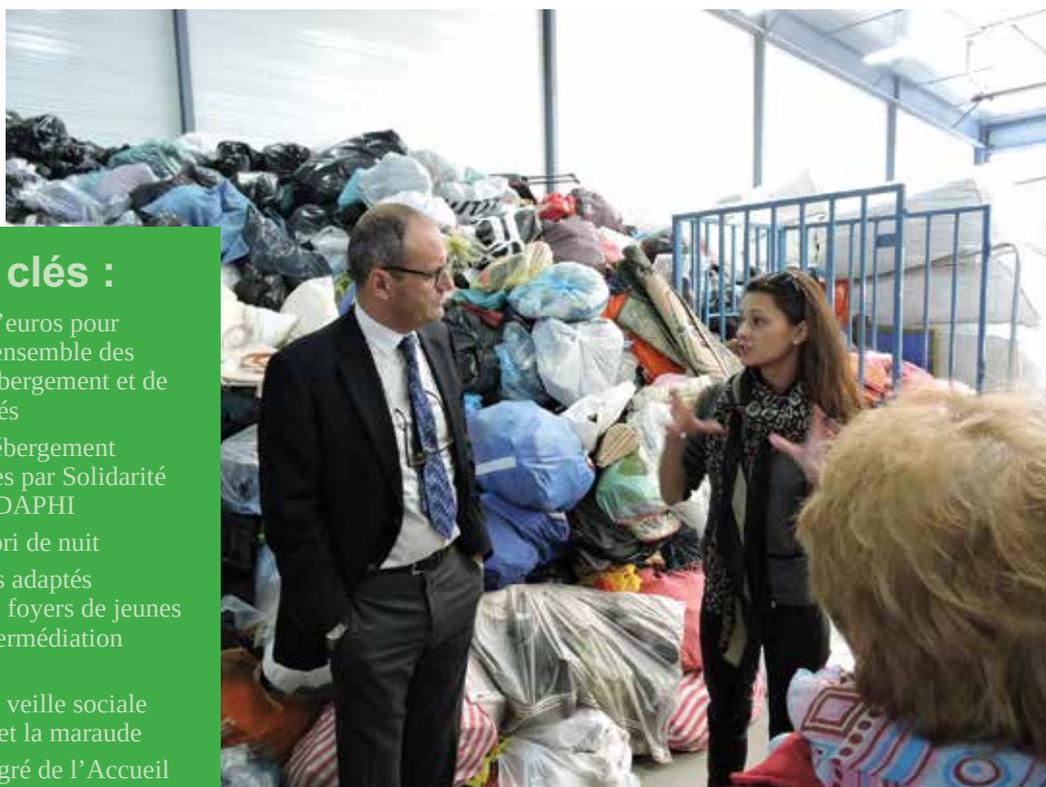
Renforcer la cohésion sociale, les solidarités et l'éducation

1. Prévenir l'exclusion et favoriser l'insertion des personnes vulnérables

En venant en aide aux personnes sans abri

L'Etat a consacré 2,2 M€ à l'hébergement et au logement adapté des personnes vulnérables. Un nombre toujours plus important de personnes sans abri ont pu être hébergées en 2016. En effet, 2922 demandes d'hébergement ont pu être satisfaites pour l'année 2016 contre 1834 en 2015. Les places d'hébergement d'urgence exclusivement financées par l'État se trouvent à Châteauroux, mais des abris de nuit fonctionnent dans 9 autres villes du département qui apportent leurs concours à cette mission de mise à l'abri. La saturation de ces dispositifs a nécessité le recours à l'hôtel, pour 1542 personnes dont 839 enfants.

Avec le Conseil départemental, les travaux d'élaboration du nouveau PLALHPD (Plan Local d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées) ont débuté, en 2016, sur la base d'un diagnostic approfondi et partagé. Deux comités de pilotage ont eu lieu en 2016, l'objectif étant pour 2017, d'aboutir à la finalisation d'un plan pragmatique, dans le but d'améliorer le service rendu aux usagers.



Visite de vêticentre - Octobre 2016

Chiffres clés :

- 2,2 millions d'euros pour le soutien de l'ensemble des dispositifs d'hébergement et de logement adaptés
- 76 places d'hébergement d'urgence gérées par Solidarité Accueil et l'AIDAPHI
- 31 places d'abri de nuit
- 256 logements adaptés (maisons relais, foyers de jeunes travailleurs, intermédiation locative)
- 1 dispositif de veille sociale incluant le 115 et la maraude
- 1 Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation.
- 35 000 € distribués pour l'aide alimentaire





Cérémonie de naturalisation Résidence préfectorale – Septembre 2016

En accueillant les migrants et les demandeurs d'asile dans un contexte de pression migratoire (CAO, CADA)

En 2016, l'Indre a participé, avec générosité et responsabilité, à l'accueil des migrants. La capacité du centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) de Châteauroux, géré par COALLIA, a été portée à 138 places. Un second CADA de 80 places a ouvert, le 1er septembre 2016, à Buzançais, géré par l'association ADOMA.

3 centres d'accueil et d'orientation (CAO) ont ouvert dans le département, à Châteauroux, Issoudun et Argenton-sur-Creuse (96 places).

L'Etat accompagne également financièrement les associations et les communes qui mettent en place un accompagnement individuel des réfugiés et/ou mettent à leur disposition un logement. Les communes de Châteauroux, Buzançais et Vatan ont perçu cette aide au titre de l'accueil de réfugiés.

C'est 1,4 million d'euros qui ont été consacrés par l'État au financement des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des migrants.

Naturalisations :

- En 2015
147 ressortissants étrangers ont obtenu la nationalité française
- En 2016,
126 naturalisations



2. Donner corps à l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

En favorisant l'accessibilité des services publics aux personnes handicapées

L'agenda de l'amélioration de l'accessibilité des services est un outil de stratégie patrimoniale adossé à une programmation budgétaire pour amplifier le mouvement initié par la loi de 2005.

Il permet à tout propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015, dans un délai déterminé et dans le respect des règles d'accessibilité. Fin 2016, plus de 3000 établissements recevant du public respectent la réglementation relative à l'accessibilité.

L'État pour sa part a consacré 58 000 € à l'amélioration de l'accessibilité des services de la direction départementale des finances publiques et de la préfecture.

La politique de la ville

L'État a apporté un soutien financier aux actions de lien social dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville de Châteauroux à hauteur de 215 626 € et de 29 310 € pour Issoudun. Le dispositif de réussite éducative (DRE) a bénéficié de crédits d'État s'élevant à 198 000 €.

L'État soutient aussi financièrement 7 postes d'adultes relais pratiquant la médiation auprès des habitants des quartiers.

Promouvoir les valeurs de la République

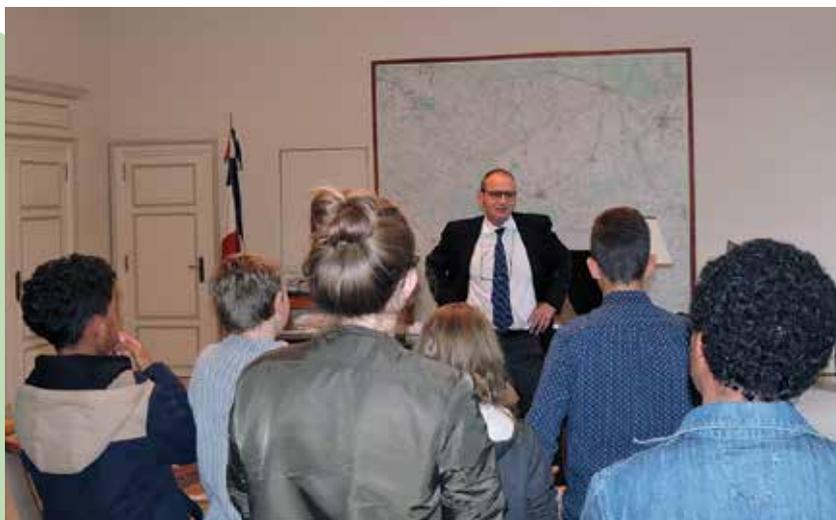
3 sessions de formation «Laïcité et valeurs de la République» ont été organisées en 2016 ; 52 personnes ont été formées (issues du monde associatif, de l'administration, des collectivités locales, des opérateurs – caisse d'allocations familiales, missions locales, ...).

Comité interministériel égalité citoyenneté (CIEC)

Pour favoriser l'insertion des jeunes, le comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté a pris des mesures s'articulant autour de 3 axes : généraliser l'engagement au service de l'intérêt général et accompagner l'émancipation des jeunes, favoriser la mixité sociale et l'égalité d'accès au logement et renforcer l'égalité réelle. Tous les services de l'État se sont mobilisés pour mettre en œuvre, au niveau départemental, cet ensemble de mesures.

Une part importante des crédits « Politique de la ville » a été mobilisée pour soutenir des actions promouvant les valeurs de la République.

Dans le champ du sport, par exemple, un soutien particulier, via le Plan «citoyens du sport» a été apporté à des projets favorisant la citoyenneté (8 600 €).



Visite de la préfecture par des collégiens Bureau de M. le Préfet – Novembre 2016





3. Promouvoir l'action éducative, culturelle et sportive

Education

Conformément à l'objectif affiché, toutes les collectivités se trouvant dans l'obligation de produire un projet éducatif de territoire (PEDT) l'ont effectivement produit.

90 % des collectivités ont fait l'objet d'un accompagnement individualisé mené par le groupe d'Appui Départemental (constitué de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations DDCSPP, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale DASEN et de la Caisse d'Allocations Familiales CAF).

Développement du service civique

L'année 2016, à l'instar de l'année 2015, a vu la poursuite de la montée en charge du service civique dans le département : 217 contrats ont été signés dans le département, dont 68 sur des agréments locaux. Le secteur associatif reste le plus concerné par ce dispositif, mais les services de l'Etat, les établissements publics, notamment ceux de l'Education Nationale et les collectivités sont de plus en plus nombreux à s'y intéresser.

En partenariat avec les Missions Locales, notamment, une attention particulière a été portée à l'identification de jeunes en difficulté d'insertion susceptibles de bénéficier du service civique, dans les quartiers prioritaires ou les ZRR. Le service civique constitue un levier efficace pour la cohésion sociale et l'insertion des jeunes qui en bénéficient, comme les enquêtes nationales d'opinion le révèlent, tout comme les témoignages recueillis localement.

Aide aux projets associatifs

Les dispositifs de soutien à la vie associative ont tout leur sens, compte tenu de la richesse de ce secteur et de l'importance de l'emploi associatif :

- financement de 2 postes dédiés aux Centres de Ressource et d'Information des Bénévoles (CRIB) ;
- formation des bénévoles grâce à la mobilisation du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) à hauteur de 19 000 € ;
- maillage du territoire en termes de ressources avec la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) et la formation de ses correspondants afin qu'ils soient en mesure de répondre aux sollicitations des associations, dont les besoins en conseil sont en constante augmentation avec 212 consultations en 2016 contre 150 en 2015.
- dans le secteur « jeunesse éducation populaire », financement de postes « FONJEP » (13 associations et 16,5 postes concernés) et de projets de nature socioculturelle et en direction des jeunes (39 projets soutenus pour 51 293 €) ;
- dans le champ du sport, afin de réduire les inégalités d'accès à la pratique, soutien aux projets en faveur de publics prioritaires (femmes, personnes en situation de handicap – 65 723 € - personnes socialement très défavorisées – dispositif DIPS (Dispositif d'Inclusion Par le Sport) pour les pensionnaires d'un CHRS et d'un CADA) et/ou de territoires (ZRR – 40 959 € - QPV – 8 000 €) jugés prioritaires car étant carencés.

Lutte contre les incivilités et la violence dans le sport

Suite à la multiplication d'incidents lors de certaines compétitions sportives, les services de l'État ont rencontré les dirigeants sportifs concernés, pour développer une politique préventive, passant notamment par la participation des éducateurs et des arbitres aux formations organisées sur le thème des valeurs de la République. Par ailleurs, des sanctions administratives et pénales ont été prononcées à l'encontre des responsables d'incidents graves.



4. Mettre en œuvre l'égalité réelle hommes/femmes

L'année 2016 a été marquée par le lancement de la campagne nationale «Sexisme, pas notre genre». A Châteauroux, le Lycée Blaise Pascal organise chaque année des échanges avec les lycéens et les lycéennes autour de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons. En juin 2016, les crédits de la politique de la ville et des droits des femmes ont financé les représentations de la pièce de théâtre «Les courriers du cœur», action primée par le Rectorat et la Direction régionale aux droits des femmes dans le cadre du concours régional «Liberté, Egalité, Mixité dans les choix d'orientation».

En 2016, l'entrepreneuriat féminin dans l'Indre été mis à l'honneur lors du concours régional organisé par le Conseil régional, la Caisse des dépôts et la Direction régionale aux droits des femmes. Deux cheffes d'entreprise du département ont été récompensées pour leur engagement et l'originalité de leur activité.

Place des femmes en agriculture

La Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité a participé à la constitution et à l'élaboration d'un projet de diffusion du « Guide sur la place des femmes en agriculture » publié en 2014. A l'aide des crédits de l'Etat, une subvention a été accordée à la Commission des femmes agricultrices à la FDSEA, afin de recruter une personne en service civique pour mener à bien ce projet. Suite à ce travail, quatre forums se tiendront en 2017.





Annexes

1. Temps forts de l'année 2016



Visite de M. Nacer MEDDAH, Préfet de la région Centre Val de Loire – Site de Barilla
avril 2016



Visite officielle de Mme Barbara POMPILI
secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité
mai 2016



Inauguration du pôle de santé de Vicq sur Nahon
Juin 2016



Opération de sécurité routière
Aire de repos des Mille étangs – Juillet 2016



Congrès national de la protection civile présidé
par M. Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur
9, 10 et 11 septembre 2016 Châteauroux



Cérémonie de naturalisation
Résidence préfectorale – septembre 2016



Assemblée des maires de l'Indre
octobre 2016



Remise des médailles de la sécurité intérieure
Résidence préfectorale – octobre 2016



Exercice antiterroriste conjoint police gendarmerie
novembre 2016



2. Concours financiers de l'Etat

DOTATIONS	MONTANTS 2016
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	1 256 672 €
Dotation globale de fonctionnement	116 258 786 €
Dotation spéciale instituteurs	2 808 €
Allocations compensatrices -fiscalité locale	11 396 568 €
Dotation particulière élu local	489 255 €
Dotation titres sécurisés	65 390 €
Dotation générale de décentralisation (services communaux d'hygiène et de santé ; ACOTU ; aérodromes ; urbanisme ; SCOT)	451 677 €
Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements (solde après reversement pour le Conseil Départemental)	5 447 793 €
Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations	2 153 915 €
Fonds national de péréquation intercommunal et communal (FPIC, solde versement après prélèvement)	650 596 €
Compensation impôt spectacle	43 288 €
Taxe additionnelle aux droits d'enregistrements	19 423 €
Fonds de solidarité en faveur des départements (solde contribution après attribution)	100 459 €
sous-total Fonctionnement	138 836 630 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	8 143 521 €
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR, solde prélèvement après versement)	10 209 385 €
Fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	790 715 €
sous-total Fiscalité (réforme de la taxe professionnelle)	19 143 621 €
Dotation générale de décentralisation Département	1 168 868 €
Fonds de compensation de la fiscalité transférée	673 437 €
Fonds départemental de mobilisation pour l'insertion	1 510 734 €
Compensation RMI/RSA	12 737 576 €
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	28 833 468 €
Dispositif pour l'allocation personnalisée pour l'autonomie	13 119 781 €
Dispositif de compensation péréquée	5 188 414 €
sous-total Transfert (Conseil départemental uniquement)	63 232 278,00 €
Produit des amendes de police	284 236 €
Produit des radars automatiques	831 153 €
Fonds de compensation pour la TVA	14 122 148 €
Dotation globale d'équipement Département	1 977 960 €
Dotation départementale d'équipement des collègues	1 181 773 €
sous-total Investissement (hors subventions projets)	18 397 270 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux	7 145 141 €
Fonds de soutien à l'investissement public local	4 018 856 €
Affectation réserve parlementaire	597 153 €
sous-total Investissement subvention projets	11 761 150,00 €
TOTAL	250 870 949,00 €





